

**FICHE PROGRAMME 2018-2019**  
**BOURSE DE FORMATION DOCTORALE CONJOINTE EN RECHERCHE SUR LES MALADIES RARES**  
**INSTITUT DE RECHERCHES CLINIQUES DE MONTRÉAL – CENTRE DE RECHERCHE DU CENTRE HOSPITALIER DE**  
**L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

**Date de lancement du programme : 1<sup>er</sup> mai, 23h59**

**Date limite de dépôt de la demande : 18 juin, 23h59**

**Description :**

La création de ce nouveau programme de bourse de formation doctorale, en recherche fondamentale ou translationnelle, a pour but de former une relève qualifiée dans le domaine des maladies rares et de favoriser les collaborations scientifiques structurantes entre l'Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM) et le Centre de Recherche du Centre Hospitalier de l'Université de Montréal (CRCHUM).

**Définition :**

Une maladie rare est une maladie qui a une prévalence faible dans la population, touchant moins de 1 personne sur 2000. Veuillez consulter la liste des chercheurs de l'IRCM dont les thèmes de recherche portent sur les maladies rares.

**Valeur et durée de la bourse :**

21 000 \$ (CDN)/an, une année, non renouvelable.

**Nombre de bourses :**

Une bourse est disponible.

Elle est attribuée sur la base de l'excellence du dossier de candidature.

**Critères d'admissibilité :**

- Être officiellement dirigé, conformément aux règlements de l'Université de Montréal, par un chercheur régulier de l'IRCM et du CRCHUM,
- Être inscrit à temps plein au doctorat en scolarité à la session d'automne 2018,
- Avoir un dossier académique d'au moins B+ au premier, deuxième et troisième cycle, lorsque l'étudiant a entrepris sa formation doctorale au moment du dépôt.

**Documents exigés :**

- Documents exigés : Formulaire de demande de bourses dûment rempli et signé,
- CV commun canadien format FRQS incluant toutes les annexes de contribution détaillées (<http://www.frqs.gouv.qc.ca/documents/11314/710199/Directives+pour+le+fichier+joint+au+CV/808ab760-f35b-41ef-8bd1-8eaaa85c68e8>)
- Copie de relevé de notes de baccalauréat, maîtrise et doctorat (si applicable),
- Copies des avis d'attribution des bourses et prix reçus depuis le début de la formation graduée,
- Accusés de réception d'articles soumis et notifications de l'éditeur des articles acceptés pour publication.

**Directeur et codirecteur de recherche :**

Formulaire de demande de bourse dûment rempli et signé par le directeur et le codirecteur.

### **Mécanisme et critères d'évaluation :**

Les demandes sont évaluées par un comité d'experts dont les membres représentent différentes disciplines et méthodologies en recherche fondamentale et translationnelle.

- Bourses, prix et distinctions (10 points),
- Dossier académique (notes au baccalauréat, à la maîtrise et au doctorat (si applicable) (25 points).
- Aptitudes et expérience : conférences sur invitation, présentations orales et par affiche, réalisation de stage de formation en recherche (10 points), publications (15 points),
- Projet de recherche : clarté et concision de la problématique, clarté et concordance des hypothèses et objectifs, pertinence des méthodes et analyses, faisabilité, originalité du projet et contribution à l'avancement des connaissances (25 points),
- Justification par le candidat de son choix de milieu de formation et de l'effet structurant de la codirection (15 points),

### **Gestion de la bourse :**

La bourse sera administrée au lieu de l'affiliation principale du récipiendaire.

Les 26 versements de la bourse sont transmis au candidat par dépôt direct.

- Le boursier est responsable de payer l'impôt exigible sur les sommes reçues dans le cadre de ce programme de bourse,
- Les relevés T4A de Revenu Canada et 1 de Revenu Québec sont transmis à l'adresse de correspondance du boursier (celle indiquée dans le formulaire de demande) au mois de février de l'année suivant l'année d'imposition visée,
- L'information contenue dans ce document est fournie à titre indicatif. Le CRCHUM se dégage de toute responsabilité quant à la validité de l'information fournie relativement à l'impôt sur le revenu.

### **Engagement du boursier :**

Le boursier devra s'engager à :

- Respecter l'ensemble des conditions et exigences décrites ci-dessus,
- Respecter les normes d'éthique et d'intégrité telles que définies par le FRQS, l'IRCM et le CRCHUM,
- Autoriser le CRCHUM à conserver et utiliser tous les renseignements personnels et scientifiques contenus dans sa demande de bourse, à la condition que les personnes ayant accès à des renseignements personnels en respectent le caractère confidentiel.

### **Engagement du directeur et codirecteur :**

Le directeur et le codirecteur de recherche s'engageront à :

- Encadrer les travaux du boursier et à lui fournir les moyens matériels et financiers de réaliser son projet de recherche,
- Respecter les normes d'éthique et de conduite responsable telles que définies par le FRQS et le CRCHUM et veiller à ce que le boursier les respecte.

### **Règles de soumission :**

La demande doit être soumise en **un seul document pdf**, par courriel, à Virginie Leduc ([virginie.leduc@ircm.qc.ca](mailto:virginie.leduc@ircm.qc.ca)), à la Direction des Affaires académiques de l'IRCM, en suivant l'ordonnancement décrit dans la section documents exigés. Les demandes incomplètes ou ne respectant pas la date limite de dépôt ou les conditions d'admissibilité ou de présentation seront jugées **NON ADMISSIBLES** et ne seront pas évaluées.

### **Accusé de réception :**

Les candidats seront avisés par courriel de la réception de leur demande.